

N°25 Septembre 2022



**PREIGNAC**  
*ev* LE MAG

Quoi de neuf  
à l'école ?

PLU : 1<sup>ère</sup>  
modification

Rentrée des  
Associations

Chères preignacaises, chers preignacais,



## SOMMAIRE

2	Mot du Maire
3	Environnement
4 & 5	La Commune en bref
6	Quoi de neuf à l'école ?
7	Vie économique
8-9	Les associations
10	Urbanisme
11	Un peu d'histoire
12	Agenda, carnet de naissance, décès et mariage, suivez-nous !



**Directeur de la publication :** Thomas FILLIATRE  
**Rédaction :** Valérie LAGRAVE & l'équipe municipale  
**Crédit photos :** Valérie LAGRAVE & l'équipe municipale + page 11 : photo du port de Preignac transmise par Pierre DUBOUILH  
**Conception :** Agence Les 2 Rives  
**Tirage :** 1200 exemplaires  
**Impression :** Sauternes Impression à Toulonne

L'été aura été caniculaire et sec. Outre les températures, notre territoire aura subi d'importants feux de forêts. Deux communes de notre CDC (Communauté des Communes) auront été très impactées ne faisant heureusement aucune victime. Ces incendies auront de lourdes conséquences sur nos paysages et notre biodiversité. Nous sommes à jamais reconnaissants envers nos pompiers, forces de l'ordre, bénévoles... Le territoire a montré sa cohésion dans l'adversité. Comme lors des inondations de 2021, notre commune a montré sa générosité : dons importants de votre part, prêt de matériel par la commune et repas offerts, propositions d'hébergements... Nous vous remercions toutes et tous. Nous devons nous adapter à ce changement climatique sur nos manifestations et sur notre mode de vie. Ces événements nous auront montré à nouveau que sans solidarité, une société ne peut survivre.

A ce titre, nous sommes encore à la recherche de bénévoles pour la réserve communale de sauvegarde. C'est en étant préparé que nous pourrons faire face aux différents aléas climatiques.

Cette chaleur a aussi eu des conséquences sur nos organismes. Merci au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) d'avoir pris des nouvelles régulières de nos plus fragiles.

Le mois de septembre rime évidemment avec rentrée scolaire. Les services techniques ont effectué de nombreux petits travaux dans les classes pour un accueil de qualité, les jeux et le sol de la cour maternelle ont été changés. Nous souhaitons la bienvenue à notre nouvelle directrice, Madame Goulvestre ainsi qu'à Madame Rodrigues, enseignante des grandes sections.

À la suite de la vente de l'ancienne école maternelle, appelée aussi salle de la Rotonde, la bibliothèque, auparavant rue Henri de Lur Saluces, déménage. Elle sera désormais derrière la salle des fêtes. Plus spacieuse, elle va permettre d'étoffer l'offre faisant de notre bibliothèque une des mieux fournies de notre CDC. Merci aux bénévoles de leur implication.

Le poste de relevage de l'école a été déplacé, renforcé. Il sera bientôt en service. Il permettra ainsi d'accueillir toutes les eaux usées du Haut Preignac et des nouvelles habitations.

La mise en place de la mutuelle communale est maintenant effective. C'est une nouvelle offre de santé solidaire. N'hésitez pas à venir vous renseigner en Mairie.

Par suite d'un report de plusieurs manifestations dû aux conditions extrêmes de l'été, venez nombreux à celles de ce mois de septembre : vide-greniers, fête de la musique et feu d'artifice le 09/09, journées du patrimoine, inauguration du nom de notre école Joséphine Baker.

Belle rentrée à tous avec une pensée particulière pour les petites sections et leurs parents.

**Thomas FILLIATRE & son équipe**

## À noter

### UNE NOUVELLE IDENTITÉ VISUELLE POUR PREIGNAC L'identité visuelle et le site internet de notre commune méritaient un petit rafraîchissement.

Nous vous présentons le nouveau logo de Preignac. Le symbole de la vigne fait référence à l'un des éléments forts et représentatifs de la commune : la vigne. Le pont évoque ceux que l'on retrouve sur notre territoire (Sanches...) et aux cours d'eau qui nous délimitent le Ciron et la Garonne. La typographie sobre et élégante rappelle le vin de Sauternes, accompagnée d'une petite originalité, notre « i » tronqué et surmonté d'un point jaune.

Nous avons choisi une palette de couleurs pétillantes :

- jaune or en référence au Sauternes,
- bleu ciel pour l'eau,
- vert forêt pour rappeler notre engagement.





## DÉFI ALIMENTATION POSITIVE

**La soirée de clôture du projet Défi Alimentation positive a eu lieu à Bazas le 1<sup>er</sup> juillet.** De nombreuses équipes du territoire Sud Gironde étaient engagées. Elles ont suivi pendant plusieurs mois les ateliers proposés par le pôle territorial sud-gironde (jardinage avec l'Auringleta, cuisine avec La bulle cantine nomade, atelier nutrition et sophrologie, visite d'une cressonnière, atelier compost...) L'équipe preignacaise comptait cinq familles de la commune

désireuses de manger local et sain et sans dépenser plus. Accompagnés par le Domaine de la Chapelle, « Les Preiguignac » ont remporté ce défi en augmentant leur part de produits locaux dans leurs achats tout en maîtrisant leurs dépenses grâce aux partages d'astuces et de bons plans. C'est dans une ambiance très conviviale que les membres de l'équipe ont été récompensés.

Merci à eux de s'être engagés dans cette aventure...



### ACHAT GROUPÉ DE BOIS DE CHAUFFAGE

Pour la deuxième année consécutive vous avez eu accès à l'achat groupé de bois. Pas moins de **24 familles ont adhéré à ce projet.** La commande a été passée au mois de juin et certains d'entre vous ont été livrés dès le début du mois d'août. Contrairement à l'année précédente nous avons pu choisir les essences de bois (charme/chêne-châtaigner/acacia). **Nous renouvelerons donc cette opération au printemps prochain.**



### ANIMATION NATURE PAR CORENTIN SAUVAGET

Une quinzaine d'amateurs de Nature sont venus découvrir en famille le site naturel de Sanches début août. Les balades de Corentin leur avaient préparé des activités pour enrichir leurs connaissances sur la géographie locale, la botanique et les différentes espèces remarquables que recèle notre territoire.

# La commune en bref

## LES TRAVAUX EFFECTUÉS SUR LA COMMUNE

### Plateaux ralentisseurs sur la RD 1113

Reprise de 3 des 4 rampants d'accès des plateaux ralentisseurs de l'entrée et sortie de la commune.



### Voirie au lotissement Couleyre

Réfection en enrobé au lotissement Couleyre suite à la remontée d'argile sur une chaussée présentant des défauts d'ancrage lors de sa construction.

### Travaux en cours sur la commune

Actuellement des travaux sont en cours sur la partie assainissement : le début de la pose et de l'aménagement du nouveau poste de relevage de l'école et rehausse du poste de relevage vers la station d'épuration de Toulenne afin de réduire le temps d'arrêt de ces rejets en cas d'inondations.



### Rénovation des jeux de l'école maternelle

Il a été procédé au changement intégral des jeux à des fins sportives ou pédagogiques dans la cour de l'école maternelle : 100 m<sup>2</sup> de sol amortissant ont été coulés pour assurer confort et sécurité aux enfants. Ce revêtement, qui répond aux exigences des aires de jeux publiques, contient 82 % de matériaux issus du recyclage de semelles de chaussures de sport.



### Le cout global des travaux s'élève à 33 400 €. Une

convention de financement avec la MSA et une notification d'aide à l'investissement de la CAF (commission action sociale) ont apporté une aide financière à hauteur de 22 267 € (MSA : 7 794 € - CAF : 14 473 €).

## RÈGLES D'UTILISATION D'UN DRONE DE LOISIRS DANS L'ESPACE PUBLIC

### Les 10 règles à connaître :

1. Ne pas survoler des individus
2. Respecter les hauteurs maximales de vol
3. Ne jamais le perdre de vue et uniquement en vol de jour
4. Le survol des espaces publics en agglomération est interdit
5. Ne pas utiliser de drones à proximité des aérodromes
6. Vérifier si la pratique de ces loisirs est couvert par votre assurance
7. Respecter la vie privée d'autrui
8. Interdiction de survoler des sites sensibles ou protégés
9. Les prises de vues ne doivent pas faire l'objet d'un usage commercial
10. Ne pas diffuser de prise de vue sans l'accord des personnes concernées.

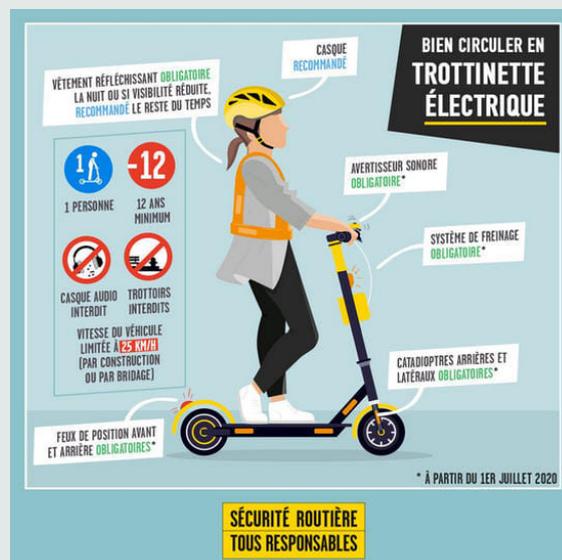
L'utilisation d'un drone dans des conditions d'utilisation non conformes aux règles édictées pour assurer la sécurité est passible d'un an d'emprisonnement et de 75 000 € d'amende en vertu de l'article L. 6232-4 du code des transports.



Pour plus  
d'information  
rendez-vous sur le  
site de la direction  
générale de  
l'Aviation civile :

[www.developpement-durable.gouv.fr/  
Drones-aeronefs-telepilots.html](http://www.developpement-durable.gouv.fr/Drones-aeronefs-telepilots.html)

## BIEN CIRCULER EN TROTINETTE ÉLECTRIQUE



## MUTUELLE COMMUNALE



Après plusieurs mois de recherches, soutenu par Frank Droin du Cabinet Kaissa Conseil, nous avons décidé de proposer aux habitants de Preignac, par le biais de la Fédération Française Mutuelle Santé Citoyenne et de Solidair- Assur, la possibilité d'adhérer à la mutuelle Nuoma et ce, depuis le 30 Juin dernier. Les différentes couvertures proposées et les tarifs appliqués

nous ont paru correspondre aux attentes de nos concitoyens. Afin de faciliter les contacts, Solidair-Assur a mis à disposition un système informatique à la mairie. Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez vous adresser au secrétariat de la mairie. Des plaquettes d'information y sont également à votre disposition.

## LE «NEZ» DE GRDF DANS LES RUES DE PREIGNAC

### GRDF inspecte le réseau de gaz naturel avec un « Véhicule de Surveillance des Réseaux »

Preignac possède plus de 12 kms de réseau de distribution de gaz naturel qui alimentent plus de 299 usagers. Il y a quelques jours, GRDF a vérifié la totalité du réseau de la commune, avec un Véhicule de Surveillance Réseau, dans le cadre de sa politique de sécurité.

Véritable laboratoire embarqué, ce véhicule est capable, en roulant à une vitesse pouvant atteindre 25 km/h, de repérer une odeur de gaz extrêmement faible et de la localiser avec une grande précision grâce à ses ordinateurs de bord, quel que soit le revêtement de la chaussée. Les informations ainsi recueillies peuvent être communiquées dans les plus brefs délais à une équipe d'intervention pour effectuer les réparations sur le réseau, si nécessaire.

Dans les zones non accessibles au véhicule, des techniciens GRDF parcourent à pied le réseau de gaz naturel, équipés d'appareils portatifs de détection.

GRDF investit 1 million d'euros par jour pour garantir la sécurité des 200 750 kms de canalisations de gaz naturel en France.



Chaque année, GRDF établit un plan de maintenance préventive du réseau de gaz naturel et identifie les canalisations qui doivent être inspectées par le « Véhicule de Surveillance Réseau ». C'est environ 75 000 kms de canalisations de gaz naturel qui sont ainsi vérifiées au moyen de ces véhicules, sillonnant tout le territoire. Cette démarche préventive fait partie des nombreuses actions que GRDF réalise au quotidien sur le réseau de distribution afin de garantir une sécurité maximale des personnes et des biens.

## AVIS DE PASSAGE RELEVÉ COMPTEUR D'EAU



Nous vous informons que le relevé de votre compteur d'eau va être effectué sur la période du 16/08/2022 au 30/09/2022. Ne soyez pas surpris de rencontrer les agents du SIAEP Barsac-Preignac-Toulonne. Afin de faciliter la relève, veillez à maintenir votre compteur accessible et lisible. La présence d'objets lourds, encombrants, de manipulation difficile ou dangereuse sur les regards est proscrite (art 322-1 du Code pénal).

Si vous êtes absent lors du passage du releveur, vous devrez effectuer vous-même le relevé et le communiquer au SIAEP.

**SYNDICAT D'ADDUCTION D'EAU POTABLE  
de BARSAC – PREIGNAC – TOULONNE**  
23, rue Henri de Lur Saluces - 33210 PREIGNAC  
05.56.63.29.76  
siaepbpt@wanadoo.fr

## CHANGEMENT DE MEMBRE AU CCAS SUITE À DÉMISSION

Lors de la séance ordinaire du Conseil Municipal du 11 juillet 2022 Monsieur Patrice PUYBONNIEUX a remplacé Madame Estelle CLAVERIE démissionnaire de son poste de membre au CCAS.

Le CCAS est donc composé de la manière suivante :  
Président : Thomas FILLIATRE

**7 membres du Conseil Municipal :** Marie-Christine BUSTIN – Sylvie CLAVIE – Christine FORESTIE – Marie-José COURNEZ – Carine SCHMITT – Marie-Laure DETOLLENAERE – Patrice PUYBONNIEUX

**7 membres de la société civile :** Gérard MOURA – Dr Yves-Marie VINCENT – Elodie LIEBESCHITZ – Marie-Anne BOU – Luce BIANCO BRUN – Muriel DUVERGER – Odile WALTER



## CÉRÉMONIE DES CM2

Le 1<sup>er</sup> juillet dernier, les futurs collégiens preignacais ont été reçus à la mairie par le Maire et son équipe qui les ont félicités pour leur parcours scolaire au sein de la commune. Ils ont pu mieux comprendre le rôle de la commune à travers un documentaire et échanger avec les élus. Les élèves de Cm2 ont pu partager un moment festif et recevoir leur livre offert par la municipalité

« *La 6<sup>ème</sup> les doigts dans le nez* », un manuel rempli d'informations indispensables pour découvrir le fonctionnement du collège. Les élèves ont aussi échangé avec de jeunes collégiens volontaires de leurs craintes et de leurs astuces pour réussir leur première année de collégien. Un moment très riche et joyeux qui s'est clôturé par un petit goûter.

## UNE NOUVELLE DIRECTRICE À L'ÉCOLE

Après le départ de Madame DE LAMBERT, l'école accueille une nouvelle directrice depuis le 1er septembre. Nous souhaitons la bienvenue à Madame GOULVESTRE qui assurera la direction des 7 classes de la PS au CM2.



## SPECTACLE « SAC À BAFOUILLES » À L'ÉCOLE

Le 30 septembre à la sortie de l'école, le collectif Azul Bangor présentera aux preignacais le spectacle « Sac à bafouilles ». Un spectacle gratuit, offert par la municipalité, qui emportera les jeunes spectateurs dans un monde imaginaire. Un personnage loufoque et déluré interprété par François MARCHE découvrira des trésors farfelus avec ses partenaires Paulo le poney et Lulu la jument. Un moment de poésie et d'humour pour toute la famille à ne pas manquer.



## INAUGURATION ÉCOLE JOSÉPHINE BAKER

L'équipe municipale a rencontré Monsieur Akio BOUILLON BAKER, le fils aîné de Joséphine BAKER lors de la visite du château des Milandes en Dordogne. Une belle journée d'échanges et de partages pour préparer l'inauguration du nouveau nom de l'école de Preignac les 20 et 21 octobre 2022 en présence d'Akio BOUILLON BAKER. Une date à retenir pour tous les preignacais invités à ce moment festif. Les élèves et leurs enseignantes partageront une journée avec Monsieur BOUILLON BAKER.

## INSCRIPTION AUX SERVICES PERISCOLAIRES

Nouveauté pour la rentrée, pour remplir le dossier d'inscription de votre enfant aux services périscolaires (accueil périscolaire et restaurant scolaire), la mairie vous propose deux solutions :

- Inscription dématérialisée : avec le lien <https://gn33.fr/675ea>
- Inscription papier : en complétant le dossier papier disponible en Mairie ou sur le site internet de la Commune [www.preignac.fr](http://www.preignac.fr)



## LA MAISON DE SANTÉ S'AGRANDIT

SUIVEZ NOTRE PROJET  
D'EXTENSION

PREIGNAC

des GRANDES VIGNES



## LE PÔLE DE SANTÉ DES GRANDES VIGNES S'AGRANDIT

Courant Septembre 2022, des travaux d'agrandissement du pôle santé des Grandes Vignes (derrière la pharmacie) vont démarrer et durer jusqu'en avril 2023 environ.

**6 NOUVEAUX CABINETS VONT ÊTRE CRÉÉS.**

Le parking de la pharmacie et du pôle médical sera donc fortement impacté durant ces travaux.

Merci de votre compréhension et de respecter la zone des travaux pendant toute leur durée.

## NOUVEAUX COMMERCES !



### DE L'AUTRE CÔTÉ 82 Rue de la République

Nouveau magasin nouvellement installé qui vend des articles de bien-être : encens, porte encens, bougies, pierres brutes et roulées, bijoux avec pierre, lampes de sel, rouleaux et palmes de massage, boîte à bijoux, plaques de rechargement, boules de santé Qi gong, cristaux de fenêtre, carillons, fontaines, livres, pendules, fagots de sauge...

**Contact : 07 69 17 87 65**

**Site internet : [www.delautrecotespirituel.com](http://www.delautrecotespirituel.com)**

**Heures d'ouverture : du lundi au vendredi : 9h30 à 17h. Fermé le mercredi. Samedi 10h à 17h.**



### BOUTIQUE ZEN & LUMIÈRE 15 Rue de la Liberté

Cette boutique ésotérique propose à la vente les produits suivants : encens et brûle-encens, produits de bien-être, bougies ésotériques, neuvaines, huiles saintes, bouddhas, pierres semi-précieuses brutes ou polies, pierres roulées, géodes de cristal de roche, druses d'améthystes, oracles et tarots divinatoires, pendules de radiesthésie, bols chantants et tibétains, lampes de sel d'Himalaya et en sélénite, librairie ésotérique, bijoux artisanaux... Bien plus qu'une boutique, « Zen & Lumière » est un lieu d'échange et de partage autour d'un thé ou d'un café sur sa terrasse blabla'thé.

Séverine et Hervé BOYER, magnétiseur, médium, vous accueillent en toute simplicité dans un cadre paisible du lundi au samedi de 9h00 à 19h00.

**Contact : 05 57 36 63 27**

# LES ASSOCIATIONS



**Un grand merci à tous ces bénévoles qui donnent de leur temps pour animer notre commune. Si vous le désirez, vous pouvez les rejoindre, leurs contacts sont sur le site de votre commune, ils seront très heureux de vous accueillir.**

## RETOUR SUR LES MANIFESTATIONS ESTIVALES...

**Après deux années difficiles dues au Covid 19 et à l'absence de tout rassemblement festif, nos associations ont pu, cet été, organiser leurs manifestations prévues au calendrier.**

Les festivités ont démarré en juin avec les vide greniers et concours de pêche du Bouzig Preignacais à Sanches et du Comité des Fêtes de Boutoc sur le terrain du Cru d'Arche Pugneau à Boutoc. De nombreux exposants étaient présents. Le soleil était au rendez-vous. Toutes les conditions étaient donc réunies pour faire de ces journées un souvenir inoubliable ! Rendez-vous est déjà pris pour l'année prochaine ...

Le 17 juin devait avoir lieu la fête de la musique sur la place de la mairie avec au programme le groupe DUNE en première partie, suivi d'un concert des OLD BOYS en deuxième partie. Mais, à cause du passage en vigilance rouge, la manifestation a dû être annulée ! Cette fête a été reportée au 09 septembre. Début juillet, ce sont les traditionnelles fêtes de Boutoc qui ont suivi ! 3 jours de fête sous un soleil radieux ! Au programme, une soirée paëlla avec animation musicale le samedi soir. Un loto sous chapiteau le dimanche après-midi et un concours de pétanque le lundi suivi d'une escargolade en musique le soir ! Tous les participants étaient ravis de partager ces moments conviviaux et de se retrouver en ce début d'été....

Trois jours de fête étaient prévus à Sanches du 14 au 16 juillet 2022, organisés et préparés depuis plusieurs mois par quelques associations preignacaises ! Un beau programme en perspective, avec des animations variées et diverses. Une grande première cette année sur ce site ! La Municipalité devait également y participer en offrant l'apéritif républicain ainsi que le feu d'artifice le samedi 16 juillet au soir pour la fête nationale.

Mais malheureusement, les conditions climatiques extrêmes et les incendies survenus à Landiras et les communes alentour, en ont décidé autrement ! La manifestation a dû être annulée ! Les organisateurs n'ayant pas le cœur à maintenir ces festivités. Cependant ils n'abandonnent pas et espèrent proposer un repas à l'automne. Nous vous tiendrons informés.

**En septembre, de nouvelles manifestations sont programmées, alors à vos agendas ! Nous espérons vous y voir nombreux !**

- **9 septembre** : concert des Old Boys place de la mairie
- **17 septembre** : visite et atelier au Domaine de La Chapelle
- **17 & 18 septembre** : Journées Européennes du Patrimoine
- **20 septembre et tous les mardis suivants de 18h00 à 21h00** « Une fresque pour le Climat » au Domaine de la Chapelle

## COUPON ASSO DISPOSITIF D'AIDE AUX JEUNES



Votre commune souhaite favoriser l'accès aux pratiques associatives Preignacaises sportives, culturelles pour tous les jeunes de 3 à 13 ans et lance le dispositif du « coupon asso ». Ce coupon d'une valeur de 25 € maximum\* sera versé à l'association Preignacaise qui devra le déduire de la cotisation de l'adhérent lors de l'inscription.

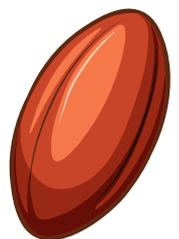
### Comment fonctionne ce coupon ?

#### Pour en bénéficier il faut :

- Avoir entre 3 et 13 ans dans le courant de l'année 2022 ;
  - S'inscrire à une association de la commune qui propose une activité culturelle ou sportive ;
  - Compléter un formulaire à retirer au secrétariat de la mairie ou remis par l'association et le ramener en Mairie avec une photocopie du livret de famille et un justificatif de domicile de moins de trois mois ;
- Après étude des documents et justificatifs la somme sera versée directement à l'association. Cette somme sera déduite lors de l'adhésion de l'enfant.

\* Le montant de l'aide ne peut pas être supérieur au montant de la cotisation. Une seule aide par enfant.

## SORTIE JEUNES AU STADE



**Le 21 mai dernier une trentaine de jeunes preignacais a pris le bus direction le stade Chaban Delmas pour un magnifique match UBB / LYON. Un bon moment de partage dans une ambiance dont tous se souviendront.**

**Rendez-vous à l'automne pour une prochaine sortie ! Vous pouvez d'ores et déjà vous inscrire à la Mairie, vous serez contacté le moment venu.**



## ALAIN MONTUZET CHAMPION DU MONDE DE KARATÉ EN FLORIDE

**Alain Montuzet, redoutable sportif dans sa jeunesse, a repris la compétition il y a un peu moins de sept ans. Depuis, le sexagénaire a accumulé trois titres de champion de France, deux médailles de bronze. Il est récemment devenu champion du monde dans sa catégorie.**

La compétition a eu lieu du 3 au 7 juillet en Floride. Elle était organisée par la World Union of Karate-do Federations (WUKF), une des deux ligues mondiales de karaté. Cette organisation est la seule qui permet aux athlètes de plus de 35 ans de poursuivre une carrière internationale.

Pas moins de 34 nations étaient représentées : 2 300 athlètes au total dont une vingtaine dans sa catégorie. Il rêvait de disputer un tournoi en Amérique, c'est chose faite... C'est en battant 3 athlètes américains qu'il a atteint la plus haute marche du podium, le drapeau tricolore à la main et la Marseillaise en musique de fond ! « *J'ai eu des frissons dès que La Marseillaise a démarré. J'ai ressenti une joie immense* », confie-t-il.

Bravo Alain pour ces belles performances !! Il peut être fier de son parcours notre Preignacais !

## DU CHANGEMENT AU SEIN DU COMITÉ DES FÊTES ET DE BIENFAISANCE DU BOURG

Le Comité des Fêtes et de Bienfaisance du Bourg a lui aussi connu quelques modifications durant cette période estivale. Philippe FORESTIE, Président, voulant se recentrer sur sa

## LE JUDO N'EST PLUS !

Les membres du bureau ne souhaitant pas continuer l'aventure ; Fanny, le professeur ayant, pour raisons personnelles, décidé de ne pas renouveler son contrat et personne ne souhaitant reprendre le flambeau cette association sportive a tiré le rideau le 30 juin dernier.

Un grand merci aux bénévoles, qui pendant des années, ont permis à des jeunes et moins jeunes de notre commune de découvrir ce sport qui enseigne la discipline, la maîtrise et la confiance en soi en plus des bienfaits physiques qu'apporte la pratique sportive (endurance, renforcement musculaire, souplesse...)

**Espérons que nos judokas aient pu retrouver un lieu pour continuer à pratiquer.**



## DU MOUVEMENT AU CLUB DE GYM MULTIFORM

**C'est également le 30 juin dernier que Michel GUTIERREZ, après des décennies de bénévolat, a décidé lui aussi de passer le relais.**

Depuis 1992 Michel a su donner le goût de l'activité sportive à des centaines de jeunes de notre commune. Nous le remercions vivement pour son investissement et souhaitons que Charle Elie BERNA le nouveau Président et nouveau coach soit à la hauteur de son aîné, mais nous n'avons aucun doute là-dessus. Nul doute que Michel sera là pour l'épauler et lui prodiguer quelques conseils. Encore un grand merci à lui ! Mais nous en reparlerons...

famille, a donné sa démission. Une réunion des membres a permis de trouver un remplaçant (ou plutôt une remplaçante) Claude RICHARD qui a de suite pris ses marques : un premier appel sur Facebook pour le 22 août afin d'étoffer sa troupe de bénévoles et c'est parti !! Déjà plein de projets en tête : vides greniers (bien sûr) mais surtout la reprise de certaines animations : rallye vélo, randonnée pédestre nocturne et des nouveautés...



## MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°1 DU PLU DE LA COMMUNE

Par délibération D032-2022, en date du 06 mai 2022, le Conseil Municipal, a décidé de lancer une procédure de modification simplifiée N°1 du PLU de Preignac (Plan Local d'Urbanisme) approuvé le 17 mai 2017.

Cette procédure a pour objectifs de préserver les principes urbains, paysagers et environnementaux définis dans le PLU en complétant légitimement les activités interdites dans la zone UY (Zone d'activités) dont la vocation est tournée vers l'artisanat, le commerce et le service. Pour cela, il est souhaitable de préciser les dispositions du règlement de la zone UY concernant les occupations et utilisations du sols interdites quant aux activités industrielles et aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

### Qu'est-ce qui justifie cette demande de modification du PLU ?

La commune compte dans son PLU deux zones UY représentant au total 7.84 ha. A ce jour, aucune installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE) ni aucune industrie n'existe dans ces zones. Y sont présentes uniquement des activités artisanales et/ou commerciales.

Deux zones, l'une au nord, en direction de Barsac : l'activité actuelle y est un commerce de matériaux (SUD OUEST MATERIAUX).

L'autre au sud du bourg, scindée en deux zones UY, où figurent les potentialités artisanales de la PIASTRE.

Ces deux secteurs restent contraints par le PPRI en ce qu'ils sont, pour partie, classés en zone rouge et bleu. D'autre part, le secteur de la Piastre reste tout proche de deux lotissements existants (Couleyre et Clos d'Espiet) en zone UC et d'équipements sportifs (courts de tennis et city stade) en zone UE.

À ce titre, l'implantation d'une industrie ou d'une ICPE demeure peu judicieuse compte tenu des nuisances sonores qu'elles pourraient provoquer, de l'absence

d'espace tampon avec les zones U et de la difficulté de leur insertion paysagère et urbaine.

Une concertation avec le public a été menée du 18 juillet au 19 août 2022. Délibération proposée au Conseil Communautaire du 14 septembre 2022.

## VERBALISATION DES INFRACTIONS D'URBANISME UNE COMPÉTENCE DU MAIRE

**La police de l'urbanisme contrôle le respect des règles et des procédures d'urbanisme.**

Le Maire, en sa qualité d'officier de police judiciaire, qui a connaissance d'une infraction punie par les articles L. 480-3, L. 480-4 et L. 610-1 du code de l'urbanisme, est tenu de dresser un procès-verbal.

Il a le pouvoir d'ordonner l'interruption des travaux dès qu'un procès-verbal d'infraction a été établi.

Les délits concernent notamment la réalisation de travaux sans autorisation ou non conformes à l'autorisation obtenue. Le délai de prescription est de 6 ans, il démarre une fois les travaux totalement terminés. Passé ce délai, la commune peut engager votre responsabilité civile : Obligation de réparer le préjudice résultant soit de l'inexécution d'un contrat, soit de la violation du devoir général de ne causer aucun dommage à autrui, dans la limite de 10 ans à compter de l'achèvement des travaux.

Elle saisit alors le tribunal judiciaire en vue de faire ordonner la démolition ou la mise en conformité de votre construction.



## SI LE PORT M'ÉTAIT CONTÉ !

D'après les actes notariés les petits ports de la Prévoté de Barsac se nommaient, à Preignac : Port d'Arnaud (face à la Fournouquière) Port de Perret (face rue du Port) et Port de Bern (face rue Gemin)\*.

Sur une carte de 1770 le port principal se situait quelque peu en aval de la position actuelle mais toujours dans le faux-bras de l'Oeuillou.

**En 1809, désordre et dégradation règnent sur le port.** Bientôt la commune de Preignac ne pourra plus s'approvisionner en graines et autres denrées indispensables : les bateaux éprouvent de grandes difficultés à aborder et à décharger le grain. De même les charrettes qui doivent y prendre ou y laisser leur chargement ont des problèmes de circulation.

**En 1870, l'étendue du port n'est autre chose qu'une place communale aboutissant au bras de l'Oeuillou.** Le 7 avril 1873, la Préfecture de la Gironde autorise la Commune de Preignac à exécuter sur la rive gauche de la Garonne deux cales d'accès. Chacune d'elles aura une largeur de 2 m et une pente de 0,20m/m. Elles seront réunies à leur partie supérieure par un terre-plein de 9 m de longueur faisant une saillie de 2m sur l'arête actuelle de la berge (cout 5 000F). Ce travail était destiné à compléter les améliorations réalisées par le dragage exécuté en 1872 dans l'Oeuillou afin de faciliter les opérations de virement et d'évitage des bateaux.

**En 1878 un projet de construction d'un nouveau port à l'embouchure aval de l'Oeuillou** élaboré par les Services Maritimes risque de porter un cout mortel au port actuel. Le port de Preignac n'est pas, comme l'a rappelé un des membres les plus autorisés du Conseil Général, un lieu ordinaire d'embarquement et de débarquement de marchandises.

**Trois intérêts y sont engagés :**

- **Intérêt fluvial :** en raison de son anse éminemment protectrice pour tous les bateaux du littoral en temps de glace et d'inondations ;
- **Intérêt communal :** en raison du mouvement des denrées locales ou des produits exotiques à consommer sur place ;
- **Intérêt départemental :** en raison des relations industrielles, agricoles et commerciales de parties limitrophes de la Gironde et des Landes vers Sore.



**En 1879, après une partie de bras de fer entre la Commune et l'Etat** et une enquête de Monsieur Mayers au sujet du port actuel, l'Administration revient sur sa décision et décide de faire les réparations nécessaires au port existant.

**Le 23 septembre 1881 Monsieur Grillon de Bassanes est adjudicataire de ces travaux estimés à 8 700 F.**

Le 16 août 1883 Monsieur Grillon est mis en demeure de commencer les travaux sous 6 jours, ils se termineront en 1884.

**Le nouveau pavage en blocage a une surface de 648m<sup>2</sup> au lieu de 256m<sup>2</sup>,** son inclinaison est au 5<sup>ème</sup>.

Travaux réalisés : démolition du pavage 207,75m<sup>2</sup> ; déblais 96,46m<sup>3</sup> ; pavage en blocage 648m<sup>2</sup> ; parements mosaïqués 180,46m<sup>2</sup> ; éléments de pierre de taille 18,49m<sup>2</sup> ; enrochement 380m<sup>3</sup> ; parement de pierre de taille pour 3 escaliers de 8 et 9 marches, 11 organeaux. Cout total : 7 892,40 F.

Un agrandissement du pavage sera exécuté l'été 1892 par une entreprise langonnaise.

**Maintenant que vous connaissez mieux l'histoire de notre port, allez donc le voir en vous baladant.**

Ce patrimoine communal fut un des ports les plus importants de la rive gauche de la Garonne et de la subdivision de Langon. Un témoignage persiste de cette importance : la signalétique de notre commune au niveau de Préchac.

*Pierre DUBOUILH*

\*Archives maritimes et municipales - recherches Jean-Pierre Rajchenbach

## Carnet de naissances, mariages et décès

### Ils nous ont rejoints

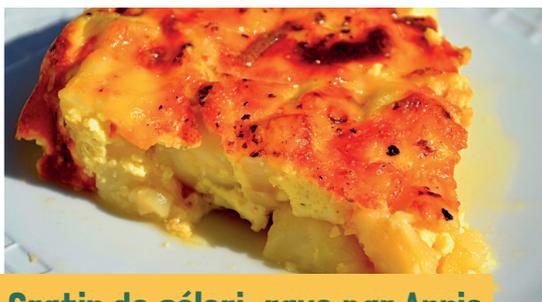
- Augustine, Marie COURTOIS DE LOURMEL née le 16 mai 2022
- Ndzila, Mishkaël, Ephraïm BOUAMBABINGOUMOU né le 22 juin 2022
- Hatem, Mahiddine, Cédric ELMAGROUD né le 14 juillet 2022

### Ils se sont unis

- Richard, Jacques VIGNIER & Catherine, Annie, Madeleine TROUVÉ le 16 juillet 2022
- Thomas, Olivier, Jean-François PEYS & Florence, Sandrine LAGENETTE le 23 juillet 2022
- Matthias SIMON-LALANDE & Emilie MEYTRAUD le 06 août 2022

### Ils nous ont quittés

- Claude GUERIN le 04 décembre 2021
- Jean-Paul DUPRAT le 19 mai 2022
- Joël, Pierre CREMIER le 28 mai 2022
- Robert, Paul BERARD-KARNA le 04 juin 2022
- Daniel, Jean, Raymond PIET le 07 juin 2022
- Marcelle, Mauricette PASCAUD née BEAU le 22 juin 2022
- Ginette, Marie LATESTERE née LESCURE le 30 juin 2022
- Marie, Colette LASSERRE le 08 juillet 2022
- Bernard CASSAIGNE le 08 août 2022
- Lucienne, Romaine BOUCHIN née MOULOU le 11 août 2022
- Véronique, Marie, Sophie DESPLAT née WALEWSKI le 25 août 2022
- Georges FARGES le 27 août 2022



## Gratin de céleri-rave par Annie

### Ingrédients

1 céleri-rave de 500g  
1 citron  
4 pommes  
80 g de beurre  
20 cl de crème  
Noix de muscade râpée  
Sel et poivre

### Recette

Préparation : 20min  
Cuisson : 30min

- Couper le céleri en lamelles
- Arrosez-le de citron pour le garder bien blanc
- Entre-temps faire revenir les pommes en lamelles à la poêle dans 50g de beurre.
- Disposez les lamelles de céleri et de pommes dans un plat beurré en les alternant.
- Assaisonnez de sel, poivre et muscade.
- Arrosez de crème et faites gratiner 20 min au four chaud th.7 (210°)
- Servez dans le plat de cuisson

## Agenda

Sous réserve de modifications

- **09 septembre 2022** : Concert Dune et Old Boys place de la mairie suivi d'un feu d'artifice
- **10 septembre 2022** : Initiation pétanque aux enfants au boulodrome
- **11 septembre 2022** : Ouverture campagne de chasse
- **17 septembre** : Visite et ateliers au Domaine de La Chapelle
- **17 & 18 septembre** : Journées Européennes du Patrimoine
- **20 septembre et tous les mardis suivants de 18h à 21h** : « Une fresque pour le Climat » au Domaine de la Chapelle
- **25 septembre** : Concours de pétanque au boulodrome
- **30 septembre** : Spectacle « Sac à bafouilles » à l'école
- **01 octobre** : Conférence économie sur la Garonne à la salle des fêtes
- **02 octobre** : Manifestation dans le cadre d'Octobre Rose



- **21 octobre** : Inauguration nom de l'école « Joséphine BAKER »
- **11 novembre** : Cérémonie de commémoration du 11 novembre 1918
- **12 au 13 novembre** : Raisin d'Or en Sauternais



- **11 au 13 novembre** : Portes Ouvertes châteaux Sauternes Barsac
- **21 novembre** : Tournoi de scrabble à la salle des fêtes
- **10 ou 17 décembre (date à préciser)** : Repas des aînés à la salle des fêtes

## Suivez-nous !



@villedepreignac



www.preignac.alertecitoyens.com



www.preignac.fr